# La croissance verte



## La croissance verte

La croissance verte est présentée par l'OCDE, qui réunit 36 pays parmi les plus développés du monde, comme une solution alternative à la croissance industrielle classique. Selon la définition publiée au Journal officiel, il s'agit d'une « croissance économique respectueuse de l'environnement naturel et visant, par des actions ou des innovations spécifiques, à remédier aux atteintes qui lui sont portées ».

#### L'ACTU

La COP24 s'est ouverte dimanche à Katowice, en Pologne. Cette « Conférence des parties » (Conference of the parties, en anglais) – les parties étant les pays membres de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques – réunira jusqu'au 14 décembre 190 États, des institutions et des ONG. L'objectif de ce sommet est de définir des règles concrètes d'application <u>de l'accord de Paris</u>, issu de la COP21 en 2015. Ce dernier vise à limiter le réchauffement climatique à 2 °C maximum d'ici 2100, par rapport à l'ère préindustrielle, contre 3 °C selon notre trajectoire actuelle d'après les membres du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Giec), mis en place par l'ONU en 1988. Depuis 1995, les COP se tiennent chaque année avec l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier du dioxyde de carbone (CO2), qui conduisent à l'élévation de la température de l'atmosphère, sans compromettre le développement économique des pays. La Pologne a demandé aux États de signer une déclaration où ils s'engagent notamment à « assurer un avenir décent aux travailleurs touchés » par la transition écologique.

#### L'ÉCLAIRAGE

#### En quoi consiste la croissance verte ?

La **croissance** verte est une expression apparue en 2005 lors d'un sommet asiatique sur l'environnement organisé à Séoul, en Corée du Sud. Cette « voie à suivre pour passer de l'économie actuelle à une économie durable », selon l'OCDE, passe par un <u>découplage entre croissance</u> <u>économique et consommation d'énergie fossile</u>. Elle implique une phase de transition pour installer un nouveau système énergétique, basé sur des ressources renouvelables.

En 2015, la France a adopté la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le plan pour l'énergie présenté par le gouvernement la semaine dernière en repousse certains objectifs et prévoit de doubler les capacités de production d'électricité renouvelable d'ici 2028 par rapport à la situation actuelle. Selon l'institut national de statistiques (INSEE), « la France est plus économe en ressources depuis 20 ans », grâce au développement du secteur tertiaire et aux efforts énergétiques de l'industrie, mais aussi au « transfert de certaines activités consommatrices en ressources vers l'extérieur du territoire ».

Au niveau mondial, selon l'Agence internationale de l'énergie, la demande énergétique a augmenté de 2,1 % en 2017 et cette hausse a été satisfaite à 72 % par les énergies fossiles, à un quart par les énergies renouvelables et à 2 % par le nucléaire.

#### Sur quels principes est bâtie la croissance verte?

Dans son « *Essai sur le principe de population* » publié en 1798, l'économiste britannique **Thomas Malthus** est le premier à s'interroger sur la disponibilité des ressources naturelles et à les intégrer dans les facteurs de production, aux côtés du capital et du travail. Il prédit des crises du fait d'une progression

de la population plus rapide que celle des terres agricoles et préconise pour les éviter un contrôle volontaire des naissances.

Dans « *L'Économie du bien-être* » publié en 1920, l'économiste britannique **Arthur Cecil Pigou** met en avant le rôle de la politique fiscale. Il développe la notion d'externalités. Il s'agit des effets positifs ou négatifs, non monétaires, qu'une activité économique produit sur une autre personne ou sur la société. Arthur Cecil Pigou propose que l'État mette en place une taxe sur les produits qui génèrent des nuisances pour la société. C'est le **principe de la fiscalité écologique**.

Dans un article intitulé « *Le problème du coût social* » publié en 1960, l'économiste britannique **Ronald Coase** estime que le marché est plus efficace que l'État pour gérer les externalités. Il propose d'attribuer aux acteurs économiques des *droits de propriété* sur <u>les *biens communs* ou publics à protéger</u>, comme l'air pur, qui soient échangeables sur le marché et puissent être achetés par des entreprises polluantes. L'Union européenne a opté pour ce système des « droits à polluer » en instaurant en 2005 un marché des quotas d'émission de CO2 dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

### De quels soutiens et critiques la croissance verte fait-elle l'objet ?

Le prix Nobel d'économie a été attribué cette année aux Américains William Nordhaus et Paul Romer, deux économistes qui <u>défendent un modèle de croissance</u> prenant en compte la limitation des ressources naturelles.

**William Nordhaus** a été le premier, dans les années 1990, à modéliser le lien entre l'activité économique et le climat. Ses travaux permettent de quantifier et de prévoir les conséquences des politiques environnementales et cherchent à évaluer dans quelles mesure les coûts actuels de la transition énergétique seront compensés par les dommages évités dans le futur.

Dans « *Prospérité sans croissance* » publié en 2009, l'économiste britannique **Tim Jackson**, dont les travaux inspirent le *mouvement pour la décroissance* apparu dans les années 1970, estime que la croissance verte ne peut surmonter les problèmes environnementaux et démontre que les améliorations techniques ne permettent pas de réduire la consommation globale d'énergie. Il défend l'instauration d'une **nouvelle prospérité**, **affranchie de la liberté de consommer** car « dans un monde limité, certaines libertés sont soit impossibles, soit immorales. La liberté d'accumuler indéfiniment des biens matériels est l'une de celles-là ».

### **POUR ALLER PLUS LOIN**

#### Modèle danois.

La <u>croissance verte à la danoise</u> est-elle une solution pour l'Europe ? La chaîne Euronews traite cette question dans une émission d'une douzaine de minutes qui montre le poids du secteur éolien et des « cleantechs », les entreprises développant les technologies propres.

### Droits à polluer.

Dans une vidéo animée de quatre minutes, l'organisme public de recherche et de formation IFP Énergies nouvelles revient sur le principe de l'effet de serre, l'impact de la révolution industrielle et le dérèglement climatique. Il explique comment fonctionne le <u>marché des quotas d'émissions de CO2</u> mis en place par l'UE pour inciter les entreprises à changer leur façon de produire.

Source : https://www.brief.eco/